## UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE LA QUATRE CENT QUATRE-VINGT-SIXIÈME (486°) RÉUNION ORDINAIRE DU **CONSEIL D'ADMINISTRATION**, TENUE LE 19 MARS 2019, À LA SALLE GÉRARD-ARGUIN (LOCAL H7-1190) DU PAVILLON ALPHONSE-DESJARDINS

## **RÉSOLUTION CAD-11894**

Entente de recherche et développement coopérative (RDC) à intervenir entre l'Université du Québec à Chicoutimi et Rio Tinto Alcan international Ltée dans le cadre du projet « Improvement of anode quality through pitch modification »

ATTENDU le Règlement général 1 « Organisation et dispositions générales en matière

d'enseignement et de recherche »;

**ATTENDU** la Politique d'organisation et de financement de la recherche;

ATTENDU la Politique relative à l'autorisation, à la validation juridique et à la signature des

contrats;

ATTENDU la demande déposée au programme Recherche et développement coopérative

(RDC) par la professeure Duygu Kocaefe du Département des sciences appliquées pour le projet intitulé « Improvement of anode quality through pitch

modification »;

ATTENDU l'octroi d'un financement par le Conseil de recherches en sciences naturelles et en

génie du Canada (CRSNG) dans le cadre dudit projet;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la

création par intérim;

Sur PROPOSITION de Mme Denyse Blanchet, APPUYÉE par Mme Catherine Laprise, il est **RÉSOLU à l'unanimité** :

- 1- **D'** approuver l'entente de recherche et développement coopérative (RDC) à intervenir entre l'Université du Québec à Chicoutimi et Rio Tinto Alcan international Ltée pour le projet « Improvement of anode quality through pitch modification », telle qu'annexée à la présente et en faisant partie intégrante, dont les contributions financières prévues sont les suivantes :
  - Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) pour un montant de cent dix-huit mille quatre cent cinquante dollars (118 450 \$);
  - Rio Tinto Alcan international Ltée pour un montant de cinquante-neuf mille deux cent vingt-cinq dollars (59 225 \$) en espèces et de trois cent huit mille trois cents dollars (308 300 \$) en nature;
- 2- **D'** autoriser deux (2) des trois (3) personnes suivantes, soit la rectrice, le vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim, le vice-recteur aux partenariats et secrétaire général, à signer, au nom de l'Université du Québec à Chicoutimi, l'entente de recherche et développement coopérative et y insérer toute stipulation, convention ou modification compatible avec les présentes qu'ils jugeront utile ou nécessaire.

La secrétaire de réunion,

Mani Julie Patri

Marie-Julie Potvin

Saguenay, le 20 mars 2019